

SEANCE DU 11 Avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le onze avril à 19 h30, le Conseil Municipal de la commune de Brigueil-le-Chantre, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DAUBISSE, Maire.

Date de la convocation : 4 avril 2024
 Date d'affichage de la convocation : 4 avril 2024
 Nombre de Conseillers en exercice : 15
 Nombre de Conseillers présents : 13
 Nombre de Conseillers représentés : 0

Présents : Mmes BRULÉ Christine, BAYEUL, KALININE.
 MM DAUBISSE, TOULOUOMET, ALLARD, LARBALETTE, BOUVIER, AUSANNEAU, TOULOUOMET, BRULÉ Didier, MORETTO, VANACKER.

Absents : Mme AUCUIT, M. TOUCHARD

Mme BRULÉ Christine a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande le rajout d'une délibération concernant l'achat d'une tondeuse.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de rajouter cette délibération à l'ordre du jour.

Ordre du jour :

Election d'un secrétaire de séance ;

- ✓ *Approbation du procès-verbal du 5 mars 2024 ;*
- ✓ *2024_08 Vote des taux de fiscalité directe 2024 ;*
- ✓ *2024_09 Vote du budget primitif 2024, commune ;*
- ✓ *2024_10 Subvention aux associations ;*
- ✓ *2024_11 Répartition intercommunale des charges de fonctionnement de l'école publique de la Trimouille, signature d'une convention ;*
- ✓ *2024_12 Elaboration des zones d'accélération – zones ENR ;*
- ✓ *2024_13 Ancienne boucherie : location du local ;*
- ✓ *2024_14 Acquisition parcelle F 651 au Bois ;*
- ✓ *2024_15 Acquisition partielle des parcelles G 615-516-517, Le Bost ;*
- ✓ *2024_16 Rapport de la CLECT ;*
- ✓ *2024_17 CPA de Lathus, saison de 2024 ;*
- ✓ *2024_18 Devis aménagement autour de l'église phase 2 ;*
- ✓ *2024_19 Sorégies : adhésion à Poitou ' Vert ;*
- ✓ *2024_20 Achat tondeuse.*

~~~~~

Le compte rendu du 5 mars 2024 est approuvé à l'unanimité.

2024_08 Vote des taux de fiscalité directe 2024.

Monsieur le Maire rappelle les taux de référence 2023 :

- Taxe foncière (bâti) : 26,40
- Taxe foncière (non bâti) : 34,35
- Taxe d'habitation : 11,95

Bien que les taux n'aient pas été réévalués depuis 2021 et afin de ne pas aggraver la situation financière des ménages, Monsieur le Maire propose de ne pas les augmenter.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte la proposition de Monsieur le Maire et vote les taux 2024 comme suit :

- Taxe foncière (bâti) : 26,40
- Taxe foncière (non bâti) : 34,35
- Taxe d'habitation : 11,95

2024_09 Vote du budget primitif 2024, budget principal.

BUDGET	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Commune	288 002.31 €	288 002.31 €	545 744.72 €	545 744.72 €

- Le budget primitif de la commune 2024 est voté à l'unanimité.

2024_10 Subvention aux associations 2024.

Le conseil municipal, décide d'accorder, à l'unanimité, les subventions suivantes :

Concernant les associations Avenir et Patrimoine, ACCA : M. TOULOUMET et M. LARBALETTE quittent la salle et ne participent pas au vote.

ORGANISMES	CREDITS OUVERTS 2023	PROPOSITION 2024	VOTE DU CONSEIL
A C C A	1000	250	250
COMITE DES FETES	1000	250	250
ANCIENS COMBATTANTS	200	200	200
APE ECOLE PRIVEE	500	500	500
ADMR	2713	2815	2815
FONDATION DU PATRIMOINE	100	50	50
GUERDECHE TRIMOUILLAISE	200	200	200
ECOLE PRIVEE	15550	20000	20000
ABBA	200	200	200
SOUVENIR FRANCAIS	0	200	200
ACTEI	250	250	250
LYRE TRIMOUILLAISE	150	100	100
CLUB DE PETANQUE LA TRIMOUILLE	0	200	200
ECOMUSEE	350	350	350
OGEC, subvention exceptionnelle	0	5000	5000
AVENIR ET PATRIMOINE	500	0	0
EMIG	150	0	0
ULM	750	0	0
APE ECOLE PUBLIQUE LA TRIMOUILLE	500	500	500
TOTAL	24113	31065	31065

2024_11 Répartition intercommunale des charges de fonctionnement de l'école publique de la Trimouille, signature d'une convention.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que la Commune de Brigueil Le Chantre n'a plus d'école publique sur son territoire.

Il expose que conformément à la loi n°83.663 du 22 juillet 1983, la Commune de La Trimouille sollicite une participation aux charges de fonctionnement de l'école primaire publique pour les enfants domiciliés à Brigueil Le Chantre et scolarisés à La Trimouille.

Un état des dépenses de l'année 2023 et la liste des enfants répartis par commune au 1^{er} janvier 2024 a été transmis par Madame le Maire de La Trimouille.

Pour l'année 2024, la participation demandée a été fixée à 1 595.99 € par enfant scolarisé, soit pour la Commune de Brigueil Le Chantre, un montant total de : 9 575, 94 pour 6 enfants.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de payer la somme de 9 575,94 € comme participation aux charges de fonctionnement de l'école publique de la Trimouille, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

2024_12 Elaboration des zones d'accélération – zones ENR.

Vu la loi n° 2023-175 du 10 Mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, notamment son article 15,

Monsieur le Maire présente les zones identifiées comme zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables ainsi que les arguments ayant conduit à ces propositions de zones.

Conformément à la loi, une consultation du public a été effectuée, selon les modalités suivantes : les 19 décembre 2023, réunion publique ; Les 2 et 5 avril 2024, réunion en mairie.

Conformément à la loi, un débat en Conseil Communautaire a eu lieu le 7 Mars 2024 à la Maison des Services, 6 rue Daniel Cormier à MONTMORILLON.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les zones ont été identifiées en tenant compte du Plan Climat Air Energies Territorial de la CCVG. Une attention particulière a été portée afin d'assurer une compatibilité avec le Plan Paysage Transition Energétique de la Communauté de communes Vienne et Gartempe et son OAP thématique ENR.

Les zones concernées sont les suivantes :

- [type d'énergie 1] – parcelles agri photovoltaïques.

- nombre de parcelles : 188

- surface totale : 550,76 ha

- détail annexé.

- [type d'énergie 2) photovoltaïque en toiture agricole.

- nombre de parcelles : 12

- surface totale : 19, 94 ha

- détail annexé

- [type d'énergie 3) photovoltaïque en ombrière.

- nombre de parcelles : 1

- surface totale : 0,903 ha

- détail annexé

- [type d'énergie 4) photovoltaïque au sol.

- nombre de parcelles : 2

- surface totale : 3,33 ha

- détail annexé
- [type d'énergie 5) hydroélectricité.
- nombre de parcelles : 6
- surface totale : 2, 17 ha
- détail annexé

Monsieur le Maire soumet cette proposition de zones à délibération.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- DEFINIT comme zones d'accélération des énergies renouvelables de la Commune les zones proposées figurant en annexe à la présente délibération
- VALIDE la transmission de la cartographie de ces zones à Mme la Sous-préfète, référent préfectoral à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique, du département de la Vienne, ainsi qu'à la Communauté de Communes Vienne et Gartempe.
- AFFIRME sa volonté d'identifier, en complément de ces zones, dès que cela sera possible, des zones d'exclusion à certains types d'énergies renouvelables.

2024_ 13 Ancienne boucherie- location du local.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il a été sollicité par Madame Emilie DAUTREX et Monsieur Laurent AITSIALI au sujet de la location d'un espace communal.

Le conseil municipal soucieux de densifier le centre bourg décide de louer à l'unanimité aux demandeurs « l'ancienne boucherie ».

Seule la surface dite de « l'ancienne boucherie » fera l'objet d'un loyer, la zone de stockage se partagera avec la mairie, sans compensation financière.

La location de « la boucherie » se fera moyennant un loyer de 2€/ le m2.

La surface de la boutique est de 19m2. Le compteur électrique sera au nom du nouveau locataire.

Par ailleurs, la location fera l'objet d'une assurance particulière.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous documents relatifs à ce dossier

2024_ 14 Acquisition parcelle F 651 au Bois.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de reclasser la parcelle F651 (accès au Bois) de droit privé en parcelle de droit communal.

En effet, cette route permettrait l'accès aux maisons et château appartenant à la même famille. Aujourd'hui cette route dessert plus de trois maisons. Les propriétaires n'ayant aucun lien de parenté.

Cette opération permettra la classification de cette voie en voie communautaire.

Après délibération, le conseil municipal accepte aux conditions suivantes :

- De vendre 200 €, frais à la charge de la commune et autorise Monsieur le maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

2024_ 15 Acquisition partielle des parcelles G515-G516-G517.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'accès « chez Profit », traverse pour partie, une propriété privée.

Cette particularité bien qu'ancienne, peut présenter dans l'avenir des désagréments aux riverains. Afin d'éliminer tous risques conflictuels, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de créer une nouvelle parcelle cadastrale contenant le tracé actuel, (parcelles G515-G516-G517) appartenant à Madame Ducoux, pour un montant de 200 € :

- Les frais de géomètre et d'acte notarié sont à la charge de la commune.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de : créer une nouvelle parcelle cadastrale contenant le tracé actuel, (parcelles G515-G516-G517) appartenant à Madame Ducoux, pour un montant de 200 € :

- Les frais de géomètre et d'acte notarié sont à la charge de la commune, et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

2024_ 16 Rapport de le CLECT du 27 février 2024.

Le Maire présente au Conseil municipal, le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la CCVG qui s'est réunie le 27 février 2024.

Ce rapport a pour objet :

- La révision de l'Attribution de Compensation des communes impactées par la modification du linéaire de voirie communautaire (ajout ou restitution).

Après délibération, le Conseil Municipal **approuve** le rapport de la CLECT du 27 février 2024.

2024_ 17 CPA de Lathus, saison de 2024.

Le Maire rappelle que la Communauté de Communes Vienne et Gartempe participe financièrement aux séjours des enfants du territoire aux camps d'été (juillet et août) organisés par le CPA Lathus, sous forme de bons-vacances.

Le Maire propose au conseil municipal de signer une convention de partenariat avec la CCVG, pour favoriser l'accès aux enfants de 6 à 17 ans de la commune aux camps d'été organisés par le CPA LATHUS.

La commune participerait à hauteur de 50 € pour chaque séjour effectué par un enfant de la commune.

A la fin de la saison estivale, le CPA Lathus facture à la CCVG l'intégralité des bons-vacances, la part CCVG et la part des communes.

La CCVG se chargera ensuite de facturer la part communale à chaque commune concernée par le dispositif.

Le Maire sollicite l'avis du conseil municipal afin de :

- L'autoriser à signer la convention de partenariat avec la CCVG, pour l'attribution de bons-vacances aux enfants de la commune, d'une valeur de 50 €, pour chaque séjour au CPA,
- Rembourser la part communale des bons-vacances à la CCVG.

2024_18 Devis aménagement autour de l'église phase 2.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que nous sommes en mesure de terminer la phase 2, de l'aménagement autour de l'église.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un devis de l'entreprise MASSY. TP.

Le montant du devis s'élève à 17 585 ,50 € H.T.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir le devis de l'entreprise MASSY.TP pour un montant de 17 585,50 € H.T. et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

2024_19 Sorégies : adhésion à 100% Poitou'Vert.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'offre SOREGIES Idéa dont bénéficie la Commune depuis plusieurs années n'est plus commercialisée mais remplacée par l'offre 100% Poitou'Vert.

SOREGIES fournit une électricité entièrement issue de ses parcs producteurs d'énergie renouvelable du territoire.

Ainsi, l'électricité renouvelable distribuée 100% en circuit court permet au Syndicat de proposer un tarif avantageux à – 6% du tarif réglementé de vente (TRV) sur l'abonnement et le kWh.

Les contrats SOREGIES Idéa vont donc basculer dans l'offre Poitou'Vert à compter du 1^{er} avril 2024.

Monsieur le Maire soumet ce sujet à l'avis du Conseil Municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'adhérer à l'offre Poitou'Vert,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

2024_20 Achat tondeuse.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la tondeuse auto portée acquise depuis plus de vingt ans a définitivement cessé de fonctionner. Il est nécessaire de procéder à son remplacement.

Après délibération, le conseil municipal décide d'acheter une tondeuse à rayon de braquage Zéro de la marque TORO. Le montant de l'investissement s'élève à 9 849 € T.T.C. (ce coût inclus 2 rampes aluminium) et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES.

- La délibération concernant la décision modificative suite au transfert du budget assainissement à Eaux de Vienne, sera prise lors du prochain conseil.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est close à 21h25.